

Décision

Générale

colonial

Décision n° 2 03 janvier 1939

n° 2 03

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

3 janvier 1939

Numéro JO

n° 507 du 28/02/1939

Date du numéro

28 février 1939

TEXTE INTÉGRAL

M. Calydon, chef de bureau de 1^{ère} classe des Secrétariats Généraux est mis à la disposition de M. l'Administrateur – Maire de la Commune Mixte de Djibouti, à compter du 1^{er} janvier 1939 pour servir en qualité de chef du Bureau des Finances de la Commune Mixte. Il continuera d'exercer cumulativement les fonctions de chef du service des Contributions jusqu'à l'arrivée de M. Rouillère contrôleur des contributions directes du Cadre Métropolitain. Seront à compter de la même date, mis à la disposition de l'administrateur-Maire pour servir dans les bureaux de la commune mixte de Djibouti : M. BERNARD, adjoint principal des Services CIVILS, après 4 ans Mme GROSBIPIER, dame-employée auxiliaire RAIAONARIVONY Jean, écrivain contractuel Darmuin Haib, écrivain interprète,